

Nous sommes tous favorables, je pense, à une plus grande coordination aux différents niveaux de gouvernement. En effet, j'ai toujours trouvé que nous devons penser avant tout à réaliser très bientôt une coopération et une coordination très étroites entre les gouvernements fédéral, provinciaux et locaux, et que nous ne pourrions résoudre ou même commencer à résoudre un seul des grands problèmes que le pays doit affronter aujourd'hui tant que nous n'aurions pas établi une association viable.

Par conséquent, s'il résulte de ce nouveau projet de loi une collaboration plus étroite entre les divers échelons de gouvernement et les diverses autorités régionales, il aura été, je pense, très utile et nécessaire. D'autre part, nous devons nous assurer, me semble-t-il, que ce projet de loi ne représentera pas uniquement une accumulation de rouages et ne constituera pas seulement un autre élément de l'étranglement administratif qui conduirait à la confusion et au désordre plutôt qu'à la coordination.

Très fréquemment, lorsqu'on se trouve en face de grandes difficultés ou qu'il est impossible d'obtenir la collaboration voulue entre les divers paliers de gouvernement, les autorités fédérales, en désespoir de cause, forment un groupe spécial, un comité, une commission consultative ou un autre organisme semblable. C'est une façon fort commode de détourner l'attention de la principale difficulté sans atteindre le but visé. Il en résulte uniquement l'accumulation d'innombrables difficultés dans les divers rouages administratifs.

Je sais que le ministre n'y tient pas. Je m'exprime peut-être mal, mais je perçois très bien l'ampleur de la tâche du ministre. A Vancouver, un très grand nombre d'organisations et de particuliers s'intéressent de très près à certains aspects de la politique concernant la main-d'œuvre. Je me contenterai d'en traiter un ou deux ce soir. Ottawa est à environ 3,000 milles de Vancouver, mais pour un citoyen de Vancouver désireux d'obtenir une mesure concernant un problème majeur, Ottawa semble éloigné d'au moins 6,000 milles. J'espère que le nouveau projet de loi et, qui plus est, la manière de l'appliquer, résoudre cette difficulté. J'espère que le Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration ne se compose pas de gens recrutés surtout dans le centre du Canada, de quelques professeurs d'université ou d'autres gens éloignés des difficultés que doivent affronter les organismes locaux dans l'exécution de ce travail. A ce sujet, j'aimerais voir les autorités collaborer très étroitement ensemble aux divers paliers.

Les députés de la région de Vancouver se sont beaucoup entretenus cet été avec les membres de la commission scolaire et d'autres organismes de Vancouver au sujet des difficultés relatives à la main-d'œuvre. La commission scolaire a convoqué à une réunion les députés fédéraux de la région de Vancouver, les membres de l'Assemblée législative de la province et du conseil municipal. D'autres ont assisté à la réunion, mais c'était là les représentants officiels aux trois échelons de gouvernement. La commission scolaire de Vancouver, à titre d'organisme chargé de l'éducation dans la ville de Vancouver, voulait faire connaître les difficultés qu'elle éprouvait sous le rapport de la main-d'œuvre.

Je veux signaler plusieurs de ces difficultés au comité, car j'estime du devoir de ceux d'entre nous qui assistaient à la réunion de les soumettre au ministre. Ce dernier le sait fort bien, pendant des années, la commission scolaire de Vancouver a collaboré étroitement avec le gouvernement provincial, grâce à l'aide financière du gouvernement fédéral, et a élaboré un programme fondamental de formation professionnelle qu'on estime indispensable pour les programmes de recyclage et de revalorisation.

Évidemment, ce programme, assez sélectif, était loin de répondre à toutes les exigences des postulants. Pour cette raison, notamment, la commission s'est réjouie du programme de main-d'œuvre du gouvernement fédéral visant à favoriser le recyclage des personnes déplacées par les progrès techniques. Elle a loué le gouvernement fédéral d'avoir proposé d'accroître son appui à la formation et les allocations pertinentes. C'est avec un plaisir non équivoque qu'elle a accueilli cette initiative du gouvernement fédéral.

On constate pourtant que même si, cet été, la Commission a signalé les difficultés au gouvernement fédéral, le programme de formation de la main-d'œuvre a été réduit de moitié dans la région de Vancouver quant au nombre de sujets proposés pour suivre des cours de formation. En outre, rien ne garantit un nombre constant d'admissions aux cours de formation de la main-d'œuvre. La Commission s'inquiète de ne pas savoir ce qui se passe dans la région de Vancouver et elle ne dispose pas de renseignements précis et suffisamment clairs pour lui permettre d'élaborer des programmes satisfaisants. La Commission a institué ces programmes de formation de base, après avoir constaté lors du recensement de 1961 dans la région de Vancouver, que 53 p. 100 des ouvriers avaient un niveau d'instruction ne dépassant jamais la 10^e année, voilà pourquoi on a entrepris le programme de formation de base issu de l'accord antérieur.